ÉTATS FINANCIERS

États financiers consolidés audités

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

NOUVEAU MONDE GRAPHITE

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL	2
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	3
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES ANNEXES	5-32

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Nouveau Monde Graphite inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) aux 31 décembre 2023 et 2022, et des états consolidés du résultat net et du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les états financiers consolidés). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés en supposant que la Société poursuivra son exploitation. Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers consolidés, la Société a subi des pertes d'exploitation récurrentes. Elle présente un déficit accumulé et a besoin d'un financement additionnel pour financer ses activités d'acquisition et de mise en valeur, et elle a indiqué que ces conditions jettent un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation. Les mesures prévues par la direction pour résoudre ces questions sont également décrites à la note 1. Les états financiers consolidés ne comprennent pas d'ajustement pouvant être lié aux conséquences de cette incertitude.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits des présents états financiers consolidés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. La Société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière et nous n'avions pas pour mission de procéder à un tel audit. Dans le cadre de nos audits, nous sommes tenus d'acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. Par conséquent, nous n'exprimons pas une telle opinion.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec) Canada
Le 27 mars 2024

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 2017.

NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.
États consolidés de la situation financière
(les montants sont en milliers de dollars canadiens)

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
ACTIF			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	36 332	59 924
Subventions à recevoir et autres actifs courants	12	1 334	3 983
Taxes de vente à recevoir		1 061	1 972
Crédits d'impôt à recevoir		1 502	4 362
Trésorerie et dépôts soumis à des restrictions		—	621
Charges payées d'avance		2 697	3 062
Total des actifs courants		**42 926**	**73 924**
ACTIFS NON COURANTS			
Crédits d'impôt à recevoir		8 846	5 458
Placement – Actions cotées en bourse	7	1 075	800
Immobilisations corporelles	8	66 619	64 135
Immobilisations incorporelles	9	59	182
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	1 884	2 656
Dépôts		2 530	2 919
Total des actifs non courants		**81 013**	**76 150**
Total de l'actif		**123 939**	**150 074**
PASSIF			
PASSIFS COURANTS			
Comptes créditeurs et charges à payer	11	9 798	15 429
Subventions différées	12	1 255	20
Partie courante des obligations locatives	13	451	431
Partie courante des emprunts	14	480	225
Total des passifs courants		**11 984**	**16 105**
PASSIFS NON COURANTS			
Obligation de démantèlement	16	987	952
Obligations locatives	13	1 636	2 386
Emprunts	14	1 278	1 763
Billets convertibles	15	53 624	56 544
Total des passifs non courants		**57 525**	**61 645**
Total du passif		**69 509**	**77 750**
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	17	238 823	210 786
Autres réserves	15	7 692	829
Surplus d'apport		28 502	25 313
Déficit		(220 587)	(164 604)
Total des capitaux propres		**54 430**	**72 324**
Total du passif et des capitaux propres		**123 939**	**150 074**
Continuité de l'exploitation	1		
Engagements	28		
Événements postérieurs à la date de clôture	30		

APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
(s) Eric Desaulniers – « administrateur »
(s) Daniel Buron – « administrateur »
Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.
États consolidés du résultat net et du résultat global
(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

		Pour les exercices clos les	
	Notes	31 décembre 2023 $	31 décembre 2022 $
CHARGES			
Dépenses de prospection et d'évaluation	18	9 456	7 427
Charges liées au projet d'usine de matériaux de batteries	19	22 944	19 090
Frais généraux et frais d'administration	20	22 704	28 674
Perte d'exploitation		**55 104**	**55 191**
Coûts (produits) financiers nets	21	479	(7 877)
Perte avant impôt		**55 583**	**47 314**
Impôt sur le résultat	22	400	400
Perte nette et perte globale		**55 983**	**47 714**
Perte de base par action	17.2	0,93	0,86
Perte diluée par action	17.2	0,93	0,90

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

						Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	
	Notes	Nombre	Capital-actions $	Surplus d'apport et bons de souscription $	Autres réserves $	Déficit $	Total des capitaux propres $
Solde au 1er janvier 2023		**55 873 898**	**210 786**	**25 313**	**829**	**(164 604)**	**72 324**
Actions émises dans le cadre d'un financement	17.1	4 850 000	29 565	—	—	—	29 565
Options exercées	17.3	180 000	956	(380)	—	—	576
Rémunération fondée sur des actions	17.3	—	—	3 569	—	—	3 569
Règlement des intérêts sur les billets convertibles	15	—	—	—	6 863	—	6 863
Frais d'émission d'actions		—	(2 484)	—	—	—	(2 484)
Perte nette et perte globale		—	—	—	—	(55 983)	(55 983)
Solde au 31 décembre 2023		**60 903 898**	**238 823**	**28 502**	**7 692**	**(220 587)**	**54 430**

						Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	
	Notes	Nombre	Capital-actions $	Surplus d'apport et bons de souscription $	Autres réserves $	Déficit $	Total des capitaux propres $
Solde au 1er janvier 2022		**55 118 316**	**206 483**	**16 102**	**—**	**(116 890)**	**105 695**
Actions émises dans le cadre d'un financement	17.1	502 082	3 987	—	—	—	3 987
Options exercées	17.3	253 500	1 153	(417)	—	—	736
Rémunération fondée sur des actions	17.3	—	—	9 628	—	—	9 628
Règlement des intérêts sur les billets convertibles	15	—	—	—	829	—	829
Frais d'émission d'actions		—	(837)	—	—	—	(837)
Perte nette et perte globale		—	—	—	—	(47 714)	(47 714)
Solde au 31 décembre 2022		**55 873 898**	**210 786**	**25 313**	**829**	**(164 604)**	**72 324**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Notes	Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 $	December 31, 2022 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette		(55 983)	(47 714)
Dotation aux amortissements	8-9-10	8 148	4 557
Variation de la juste valeur – Actions cotées en bourse	7	(275)	1 700
Variation de la juste valeur – Dérivés incorporés	15	(6 596)	(11 059)
Intérêt sur les billets convertibles	15	6 863	829
Perte (gain) de change non réalisé		(1 142)	352
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	8	5	—
Rémunération fondée sur des actions	17.3	3 061	8 706
Désactualisation incluse dans les coûts financiers		4 326	816
Variation nette du fonds de roulement	23	2 078	(3 068)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation		**(39 515)**	**(44 881)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrées d'immobilisations corporelles	8-23	(14 408)	(26 678)
Placement en actions cotées en bourse	7	—	(2 500)
Dépôts		311	(1 641)
Subventions reçues	12	4 024	2 821
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		**(10 073)**	**(27 998)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produits tirés d'un financement	17.1	29 565	3 987
Produits tirés de billets convertibles	15	—	67 204
Frais d'émission de billets convertibles		(659)	(162)
Remboursements d'emprunts	14	(282)	(208)
Remboursements d'obligations locatives	13	(430)	(386)
Produits tirés de l'exercice d'options sur actions	17.3	576	736
Frais d'émission d'actions	17.1	(2 484)	(878)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**26 286**	**70 293**
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(290)	155
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(23 592)	(2 431)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		59 924	62 355
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		**36 332**	**59 924**
Activités d'investissement et de financement hors caisse	23		

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société » ou la « société mère ») a été créée le 31 décembre 2012 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La Société se spécialise dans la prospection, l'évaluation et la mise en valeur de biens miniers situés au Québec et développe du matériel d'anodes à base de graphite naturel de qualité batterie destiné au secteur des batteries lithium-ion.

Les actions de la Société sont inscrites sous les symboles NMG à la Bourse de New York, NOU à la Bourse de croissance TSX (« TSXV »), et NM9A à la Bourse de Francfort. Le siège social de la Société est situé au 481 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada, J0K 3B0.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») applicables à une entreprise en situation de continuité d'exploitation, qui envisagent la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités à mesure qu'ils viennent à échéance dans un avenir prévisible.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une perte nette après impôt de 56,0 M$, des sorties de trésorerie liées à ses activités d'exploitation de 39,5 M$ et un déficit accumulé de 220,6 M$ et ne génère pas encore de flux de trésorerie positifs ni de bénéfices. En se basant sur toute l'information disponible à propos du futur, incluant au moins, mais sans s'y limiter, les douze prochains mois, la direction estime que sans l'obtention de financement supplémentaire, la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour poursuivre ses dépenses prévues.

De telles circonstances indiquent l'existence d'incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre son exploitation et, par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables s'appliquant aux entités en situation de continuité d'exploitation. Ayant conscience de ces circonstances, la Société a complété un placement privé pour un produit brut totalisant 50 M$ US avec General Motors Holding LLC (« GM ») et Panasonic Holdings Corporation (« Panasonic ») le 28 février 2024. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la note 30 – Événements postérieurs à la date de clôture.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation et à financer ses activités de mise en valeur et d'acquisition sera fonction de la capacité de la direction à réunir des fonds supplémentaires à l'avenir, sous une forme ou une autre, que ce soit par l'émission d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres, par une réduction des dépenses ou par une combinaison de partenariats stratégiques, d'arrangements de coentreprise, de financements de projet par emprunts, d'accords d'achat, de financements par redevances et d'autres formes de financement offertes sur les marchés financiers. Bien que la direction ait réussi à trouver du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle soit à nouveau en mesure d'y parvenir à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces initiatives soient accessibles ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société.

Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, des charges et des classifications de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »).

Les méthodes comptables énoncées à la note 3 ont été appliquées de façon uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 27 mars 2024.

3. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les comptes de la société mère et de ses filiales. La société mère contrôle une filiale quand elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et qu'elle est capable d'influer directement sur ces rendements du fait de son pouvoir sur la filiale.

Toutes les opérations et tous les soldes entre les sociétés du groupe sont éliminés à la consolidation; les méthodes comptables des filiales sont conformes aux méthodes adoptées par la Société.

Filiales

Les filiales de la Société, toutes détenues en propriété exclusive, se présentent comme suit au 31 décembre 2023 :

NOM DE LA FILIALE	ACTIVITÉ PRINCIPALE	PAYS DE CONSTITUTION	ANNÉE DE CONSTITUTION
Quartier Nouveau Monde Inc.	Société immobilière	Canada	2017
Nouveau Monde Europe LTD	Société commerciale	Angleterre et Pays de Galles	2020

3.2 MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés du groupe sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales et monnaie de présentation.

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours du change au comptant de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change au comptant en vigueur à la date de clôture. Les écarts sont inscrits à l'état du résultat net et du résultat global.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique en devises étrangères sont convertis au cours du change en vigueur à la date de la transaction initiale.

3.3 CRÉDITS D'IMPÔT À RECEVOIR

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses de prospection admissibles engagées, à un crédit de droits remboursable pour perte aux termes de la Loi sur l'impôt minier (Québec) et à un crédit d'impôt sur les dépenses de recherche et de développement admissibles. Les crédits d'impôt sont comptabilisés comme une réduction des coûts engagés en fonction des estimations formulées par la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt s'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société continuera à se conformer à l'ensemble des conditions qui s'y rattachent.

3.4 SUBVENTIONS À RECEVOIR

La Société reçoit régulièrement des subventions dans le cadre de divers programmes incitatifs. La comptabilisation initiale de ces subventions a lieu lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et lorsque la Société a l'intention de se conformer aux conditions qui s'y rattachent. L'aide financière reçue pour des dépenses engagées est systématiquement portée en diminution de ces dépenses au cours de la même période comptable où elles ont été engagées.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations sont inscrites à l'actif et amorties selon le mode linéaire dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global. En général, les taux d'amortissement sont les suivants :

Bâtiments	10-25 ans
Équipement	2-15 ans
Meubles et autre matériel informatique	3-7 ans
Matériel roulant	5 ans

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée de vie utile de chaque actif sont revues au moins une fois l'an, à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles correspondent à la différence entre le produit tiré de la cession des actifs et la valeur comptable de ceux-ci et sont présentés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, au développement ou à la construction d'actifs admissibles, qui sont des actifs pour lesquels une longue période de temps est nécessaire avant qu'ils soient prêts pour leur utilisation prévue, sont capitalisés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient en grande partie prêts pour leur utilisation prévue. Les intérêts sur la dette à long terme sont capitalisés dans les actifs en construction jusqu'à ce que la quasi-totalité des activités nécessaires pour préparer l'actif en vue de son utilisation prévue soient terminées. Autrement, les coûts d'emprunt sont passés en charges à l'état consolidé du résultat net et du résultat global lorsqu'ils sont engagés. La Société a capitalisé les coûts d'emprunt relatifs à la mise en valeur et à la construction du projet de la mine Matawinie dans la catégorie d'immobilisations « Mine en construction ».

3.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les licences à durée de vie définie. Les immobilisations sont inscrites à l'actif et amorties selon le mode linéaire dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice qu'elles ont pu se déprécier.

En général, les taux d'amortissement sont les suivants :

Licences	2-10 ans

3.7 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net et du résultat global, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres.

– **Impôt exigible**

La Société ne génère pas de revenus actuellement et n'engage donc pas de charges d'impôt. La charge d'impôt exigible est liée à l'entente de partage des bénéfices conclue avec Saint-Michel-des-Saints (voir la note 28 - Engagements).

3.8 CAPITAUX PROPRES

– **Capital-actions et autres réserves**

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission d'actions diminué des frais d'émission, déduction faite de tout avantage fiscal sous-jacent découlant de ces frais d'émission. De plus, si des actions ont été émises en contrepartie de l'acquisition d'un bien minier ou d'autres actifs non monétaires, elles sont évaluées à leur juste valeur selon le cours du marché le jour de la conclusion de l'entente.

Les autres réserves se rapportent aux actions devant être émises en lien avec le règlement des intérêts sur les billets convertibles (note 15).

– **Surplus d'apport et bons de souscription**

Le surplus d'apport comprend les charges liées aux options sur actions non exercées et les montants attribuables aux bons de souscription expirés.

3.9 PERTE PAR ACTION, DE BASE ET DILUÉE

La perte de base par action est calculée en divisant la perte attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant la perte attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives pouvant être émises lors de l'exercice de l'obligation convertible, des options, des options de courtiers et des bons de souscription. Les actions ordinaires potentiellement dilutives découlant de l'exercice d'options sont réputées avoir été exercées au début de la période ou, si elle est postérieure, à la date d'émission des actions ordinaires potentiellement dilutives et le produit de leur exercice est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché. La méthode de la conversion hypothétique est utilisée pour les billets convertibles.

3.10 PROVISION POUR L'OBLIGATION DE DÉMANTÈLEMENT

Une provision pour les coûts de restauration environnementale, de restructuration et les réclamations en justice, le cas échéant, est comptabilisée lorsque :

i) La Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, découlant d'événements passés;
ii) Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
iii) Le montant peut être estimé de manière fiable.

La provision est évaluée selon la meilleure estimation de la direction du montant requis pour éteindre l'obligation à la date de clôture, et elle est actualisée lorsque l'effet est important. L'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée dans les coûts financiers. Les changements au niveau des hypothèses ou des estimations se reflètent dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision pour restauration environnementale représente les obligations juridiques et implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts associés à la remise en état, au suivi des activités et au démantèlement des biens corporels. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres à l'obligation, en excluant les risques pour lesquels les estimations des futurs flux de trésorerie ont déjà été ajustées.

3.11 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société offre un régime de paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres à ses administrateurs, dirigeant, employé et consultants admissibles. Le régime de la Société ne comporte aucune option de règlement en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette dernière ne peut être estimée de façon fiable. Dans un tel cas, la Société doit évaluer leur valeur indirectement en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions avec des employé et d'autres personnes fournissant des services similaires, la Société a évalué la juste valeur des services rendus en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres sont soit comptabilisés en charges à l'état consolidé du résultat net et du résultat global avec un crédit correspondant au surplus d'apport, dans les capitaux propres, ou capitalisés dans les actifs en construction.

La charge est ventilée sur la période d'acquisition des droits, selon la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis. Aucun ajustement n'est apporté aux charges comptabilisées au cours d'une période antérieure si certaines options sur actions dont les droits sont acquis ne sont finalement pas exercées.

3.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont initialement évalués à la juste valeur. L'évaluation ultérieure des actifs et des passifs financiers dépend du classement de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie sur les actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, annulé ou expiré.

– **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »), alors l'évaluation initiale tient compte des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- évalués ultérieurement au coût amorti; ou
- évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG ») ou à la JVBRN.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite de toute perte de valeur si :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERG.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, cette évaluation dépendra donc du modèle économique suivant lequel le placement est détenu. Dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cette évaluation sera déterminée par le fait que la Société a fait ou non le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de comptabiliser le placement comme étant à la JVBAERG; si la Société a fait ce choix, les profits et les pertes ne seront jamais reclassés en résultat net et aucune perte de valeur ne pourra être comptabilisée en résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés en résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement.

- **Passifs financiers**

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les passifs financiers à la JVBRN. Ces passifs, y compris les dérivés constituant des passifs, sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Instruments financiers – Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est le montant en contrepartie duquel un actif pourrait être échangé ou un passif pourrait être réglé entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales.

La juste valeur d'un instrument financier qui est négocié sur un marché actif est déterminée selon les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui concerne les instruments financiers non négociés sur un marché actif, leur juste valeur est déterminée selon des méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normales, l'utilisation de la juste valeur courante d'un autre instrument très semblable et d'autres modèles d'évaluation. La Société fait un classement hiérarchique des méthodes d'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les méthodes sont classées entre les niveaux 1, 2 et 3 selon la mesure dans laquelle les données utilisées aux fins du calcul de la juste valeur sont observables et ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée, comme suit :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Méthodes d'évaluation faisant intervenir des données observables importantes, directement ou indirectement, ou évaluations fondées sur des cours pour des instruments semblables; et
- Niveau 3 : Méthodes d'évaluation faisant intervenir des données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

- **Billets convertibles**

Billets convertibles

L'option de conversion (qui inclut des actions et des bons de souscription) et l'option de rachat anticipé des billets convertibles émis aux investisseurs (voir la note 15) sont considérées comme des dérivés incorporés puisque leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne

sont pas étroitement liés aux caractéristiques et aux risques économiques du contrat hôte (le prêt sans l'option de conversion et l'option de rachat anticipé). Par conséquent, la Société sépare les dérivés incorporés du contrat hôte et comptabilise chaque élément séparément.

L'option de conversion est classée comme un passif financier dérivé car le prêt est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société (et donc son prix d'exercice n'est pas établi dans la monnaie fonctionnelle de la Société) et est convertible en actions et en bons de souscription. L'option de conversion et l'option de rachat anticipé sont évaluées en un seul dérivé incorporé hybride puisqu'elles se rapportent à des risques communs et dépendent l'une de l'autre. Le dérivé incorporé est initialement comptabilisé à sa juste valeur à la date d'émission. Le contrat hôte est initialement comptabilisé comme étant la différence entre la contrepartie totale reçue pour les prêts convertibles et la juste valeur du dérivé incorporé.

Si, après considération des modalités de la transaction, la Société détermine que la juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de la transaction, la différence est comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global uniquement si la juste valeur est établie en fonction de cours ou d'une méthode d'évaluation qui n'utilise que des données provenant de marchés observables. Dans tous les autres cas, la différence est reportée et comptabilisée systématiquement dans la mesure où elle découle d'une variation d'un facteur (incluant le temps) dont les participants au marché tiendraient compte pour fixer un prix. Toute évaluation ultérieure de l'instrument exclut le solde du montant reporté.

Les frais de transaction directement attribuables à l'émission de prêts convertibles avec des dérivés incorporés sont alloués au contrat hôte et déduits du montant initialement comptabilisé à son égard.

Les instruments financiers de la Société se composent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS	CLASSEMENT
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Autres recevables (excluant les subventions)	Coût amorti
Placements en actions cotées en bourse	Juste valeur par le biais du résultat net

PASSIFS FINANCIERS	CLASSEMENT
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti
Billets convertibles (dette hôte)	Coût amorti
Billets convertibles (dérivés incorporés)	Juste valeur par le biais du résultat net

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce actuellement ses activités dans deux secteurs : le projet de la mine Matawinie et le projet d'usine de matériaux de batteries de Bécancour. Les secteurs d'exploitation présentés reflètent la structure de gestion de la Société et la manière dont le principal décideur opérationnel de la Société évalue le rendement de l'entreprise. Le projet de la mine Matawinie et le projet d'usine de matériaux de batteries ont été identifiés comme des secteurs distincts en raison de leur nature spécifique. En effet, la nature des produits et services, les procédés de production, le contexte règlementaire et la clientèle ciblée sont très différents pour chaque secteur d'exploitation.

La mesure du résultat net de chaque secteur correspond au montant des dépenses de prospection et d'évaluation et au montant des charges liées au projet d'usine de matériaux de batteries, respectivement présentés dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global. La Société mène l'ensemble de ses activités au Québec (Canada).

4. NORMES COMPTABLES ADOPTÉES ET NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

4.1 NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES

Modifications à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2

L'IASB a modifié la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* en ce qui a trait à la divulgation des méthodes comptables. La modification, qui s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2023, exige qu'une société divulgue l'information sur ses méthodes comptables importantes plutôt que ses principales méthodes comptables. La Société a révisé ses méthodes comptables divulguées antérieurement et a ajusté en conséquence l'information divulguée afin de refléter uniquement les méthodes comptables essentielles pour permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre les autres informations importantes.

Modifications à IAS 8

En février 2021, l'IASB a modifié la norme IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* afin d'introduire une définition des estimations comptables et d'aider les entités à distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante puisque les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective, tandis que les changements d'estimations comptables sont comptabilisés de façon prospective. Cette modification s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2023. Cette modification n'a aucune incidence financière.

4.2 NOUVELLES NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Certaines nouvelles normes comptables, modifications de normes comptables et interprétations ont été publiées mais ne sont pas obligatoires pour la période de déclaration courante et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société. Ces normes, modifications ou interprétations, sauf indication contraire ci-dessous, ne devraient pas avoir d'impact notable sur la Société au cours des périodes courante ou futures et sur les transactions à venir dans un avenir prévisible.

Modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* sur le classement des passifs

Des modifications de portée restreinte apportées à IAS 1 précisent quand les passifs sont classés courants ou non courants. Aux fins du classement non courant, les modifications ont éliminé l'exigence que le droit de reporter le règlement ou de reconduire un passif pour au moins douze mois soit inconditionnel. Au lieu de cela, le droit en question doit exister à la date de clôture et être substantiel.

Les modifications ont reconfirmé que seules les clauses auxquelles une société doit se conformer avant ou à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif comme étant courant ou non courant. Les clauses auxquelles une société doit se conformer après la date de clôture n'ont pas d'incidence sur le classement d'un passif à cette date. Les modifications précisent aussi comment une société classe un passif qui inclut une option de conversion pour la contrepartie. Les modifications stipulent que : le règlement d'un passif inclut le transfert d'instruments de capitaux propres de la société elle-même à la contrepartie; et lors du classement de passifs comme étant courants ou non courants, une société peut ignorer uniquement les options de conversion qui sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

5. ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Lors de la préparation de ses états financiers consolidés, la direction pose plusieurs jugements et formule de nombreuses estimations et hypothèses concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

L'information sur les estimations et les hypothèses importantes qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer considérablement.

Continuité de l'exploitation

L'appréciation de la capacité de la Société à financer ses besoins futurs en fonds de roulement dans le cadre de sa stratégie nécessite l'exercice du jugement. Les estimations et hypothèses formulées sont continuellement réexaminées à la lumière de l'expérience vécue et d'autres facteurs, dont les prévisions relatives à des événements futurs considérés comme raisonnables dans les circonstances.

Provision au titre des obligations de démantèlement

Les activités de prospection de la Société sont assujetties à plusieurs lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. La direction comptabilise sa meilleure estimation des obligations de démantèlement dans la période où naissent ces obligations. Les coûts réellement engagés au cours de périodes futures pourraient différer considérablement de ces estimations. De plus, les modifications futures des lois et des règlements, les moments où surviendront les flux de trésorerie et les taux d'actualisation peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de cette provision.

Paiements fondés sur des actions

La Société utilise le modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes pour déterminer les paiements fondés sur des actions, qui nécessite le recours à plusieurs hypothèses dont le taux d'intérêt sans risque, la durée de vie prévue, le taux de renonciation et la volatilité prévue du cours de l'action.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt pour la période à l'étude et les périodes antérieures sont évalués au montant que la Société prévoit recouvrer, selon ses meilleures estimations et son jugement à la date de clôture. Cependant, il demeure des incertitudes quant à l'interprétation de la règlementation fiscale concernant les crédits de droits miniers remboursables pour perte et les crédits d'impôt remboursables à l'égard des dépenses de prospection admissibles, ainsi que le montant et le moment du recouvrement de ces crédits d'impôt.

Pour déterminer si les charges engagées sont admissibles aux crédits d'impôt à la prospection, la Société doit faire preuve de jugement et recourir à des techniques complexes. Par conséquent, le montant comptabilisé à l'égard des crédits d'impôt peut différer considérablement du montant réel des crédits d'impôt reçus, en raison de l'examen réalisé par les autorités fiscales à propos des aspects pouvant être interprétés. Dans l'éventualité d'une telle différence, un ajustement sera apporté aux crédits d'impôt pour les dépenses de prospection et d'évaluation au cours des périodes futures.

Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que l'administration fiscale fasse rapport de ses décisions sur des questions fiscales, prolongeant ainsi la période de recouvrement des crédits d'impôt. Les crédits d'impôt à la prospection que la Société prévoit recouvrer dans plus d'un an sont classés dans les actifs non courants. Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés reposent sur les meilleures estimations de la Société et le meilleur jugement possible, comme il est indiqué plus haut.

Juste valeur des dérivés incorporés

La juste valeur d'instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation. La Société utilise son jugement pour sélectionner un modèle d'évaluation et formule des hypothèses qui sont principalement basées sur les conditions du marché existantes à la date de clôture de chaque période. Les détails du modèle d'évaluation utilisé pour déterminer la juste valeur des dérivés incorporés aux billets convertibles et les hypothèses utilisées par la direction sont présentés à la note 15.

La direction a posé un jugement important pour déterminer que la juste valeur des billets convertibles à l'émission n'était pas équivalente au prix de la transaction, qui a été principalement attribué aux bons de souscription présents dans l'option de conversion incorporée aux billets convertibles. La différence résultante entre le prix de la transaction et la juste valeur à la comptabilisation initiale est reportée puisque la juste valeur des billets convertibles est fondée sur une méthode d'évaluation qui n'utilise pas uniquement des données observables. Le montant reporté non comptabilisé est porté à l'état consolidé du résultat net et du résultat global dans la mesure où il découle d'une variation d'un facteur dont les participants au marché tiendraient compte pour établir le prix des billets convertibles.

La direction a attribué le montant reporté à l'instrument hôte et aux dérivés incorporés au prorata de leur juste valeur estimée à la date de la comptabilisation initiale. Le montant reporté attribuable aux dérivés incorporés est comptabilisé systématiquement dans les états consolidés du résultat net et du résultat global sur la durée de vie estimée des instruments sous-jacents à l'option de conversion, puisque la direction est d'avis que le temps est l'un des facteurs influant sur l'établissement du prix de l'option de conversion.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisant 36 332 $ (59 924 $ en 2022) se composaient de l'encaisse bancaire et de dépôts à court terme. Au 31 décembre 2023, le solde d'encaisse bancaire de la Société était de 1 277 $ et 992 $ US (1 312 $). Le solde des dépôts à court terme était de 28 439 $ et 4 011 $ US (5 304 $).

7. PLACEMENTS – ACTIONS COTÉES EN BOURSE

Au 31 décembre 2023, les placements en actions cotées en bourse se composaient d'un placement en capitaux propres dans Mason Resources Inc. (« Mason »). Le 20 juillet 2022, la Société a souscrit 5 millions d'actions ordinaires de Mason pour un total de 2 500 $. Le prix d'acquisition des actions de Mason était de 0,50 $ par action, soit l'équivalent du prix moyen pondéré en fonction du volume (« PMPV ») des actions de Mason à la TSXV sur une période de vingt jours de séance précédant le 15 mai 2022. Au 31 décembre 2023, le cours boursier de Mason était de 0,22 $ par action, entraînant une diminution de la juste valeur de 1 425 $ depuis l'acquisition. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la juste valeur a augmenté, entraînant un gain de 275 $ présenté à la rubrique « Coûts financiers nets » à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

En juillet 2022, la Société a signé une entente lui procurant l'option d'acquérir 51 % du bien Lac Guéret de Mason en investissant 10 M$ en activités de prospection et en souscrivant 5 M$ d'actions de Mason. Au 31 décembre 2023, la Société avait engagé 409 $ en lien avec la réalisation d'une évaluation économique préliminaire sur le bien Lac Guéret. Le 31 janvier 2024, la Société a conclu l'acquisition d'actifs visant le bien Lac Guéret. Pour de plus amples détails sur la transaction, veuillez consulter la note 30 – Événements postérieurs à la date de clôture.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains $	Bâtiments $	Équipement $	Meubles et autre matériel informatique $	Matériel roulant $	Mine en construction [1] $	Usine de démonstration de matériaux de batteries en construction [1] $	Total $
COÛT								
Solde au 1er janvier 2023	2 455	3 267	9 813	259	128	37 785	14 591	68 298
Acquisition	-	171	398	-	-	8 215	1 258	10 042
Transferts	-	-	15 139	-	-	-	(15 139)	-
Radiation/cession	-	-	-	(24)	-	-	-	(24)
Solde au 31 décembre 2023	2 455	3 438	25 350	235	128	46 000	710	78 316
CUMUL DES AMORTISSEMENTS								
Solde au 1er janvier 2023	-	551	3 478	97	37	-	-	4 163
Amortissement	-	228	7 245	56	24	-	-	7 553
Radiation/cession	-	-	-	(19)	-	-	-	(19)
Solde au 31 décembre 2023	-	779	10 723	134	61	-	-	11 697
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	**2 455**	**2 659**	**14 627**	**101**	**67**	**46 000**	**710**	**66 619**

	Terrains $	Bâtiments $	Équipement $	Meubles et autre matériel informatique $	Matériel roulant $	Mine en construction [1] $	Usine de démonstration de matériaux de batteries en construction [1] $	Total $
COÛT								
Solde au 1er janvier 2022	2 412	2 791	163	166	53	18 032	18 886	42 503
Acquisition	43	15	248	—	50	19 753	5 687	25 796
Transferts	—	461	9 402	93	26	—	(9 982)	—
Radiation/cession	—	—	—	—	(1)	—	—	(1)
Solde au 31 décembre 2022	2 455	3 267	9 813	259	128	37 785	14 591	68 298
CUMUL DES AMORTISSEMENTS								
Solde au 1er janvier 2022	—	330	19	36	15	—	—	400
Amortissement	—	221	3 459	61	23	—	—	3 764
Radiation/cession	—	—	—	—	(1)	—	—	(1)
Solde au 31 décembre 2022	—	551	3 478	97	37	—	—	4 163
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	**2 455**	**2 716**	**6 335**	**162**	**91**	**37 785**	**14 591**	**64 135**

[1] Les actifs en construction ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas dans l'état requis pour être exploités de la façon prévue par la direction.

Les dépenses capitalisées en lien avec l'usine de démonstration de matériaux de batteries en construction et la mine en construction sont présentées après déduction des subventions de 60 $ et 16 $, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (4 109 $ et montant nul, respectivement, en 2022).

Le montant des coûts d'emprunt inclus à la rubrique « Mine en construction » pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 825 $ (montant nul pour l'exercice clos le 31 décembre 2022). Le taux utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt à capitaliser est le taux d'intérêt moyen pondéré applicable aux emprunts généraux de l'entité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2023, la Société a mis en service l'usine de démonstration d'enrobage ainsi que la deuxième unité de l'usine de démonstration de mise en forme, qui représentent respectivement 11 767 $ et 3 372 $. Par conséquent, un montant total de 15 139 $ a été transféré de la catégorie d'immobilisations « Usine de démonstration de matériaux de batteries en construction » vers la catégorie « Équipement ».

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En 2019, la Société et Hydro-Québec (« HQ ») ont signé un accord de licence autorisant la Société à utiliser les technologies brevetées de HQ pour la micronisation, la sphéronisation, la purification et l'enrobage visant à servir le marché des batteries lithium-ion. La Société a versé 2 M$ US (2 562 $) pour l'utilisation des brevets qui expirent à différentes dates entre le 24 octobre 2021 et le 7 juin 2028. La licence a été inscrite à l'actif en tant qu'immobilisation incorporelle et sera amortie sur la durée des brevets sous-jacents.

	Licences $
COÛT	
Solde au 1er janvier 2023	1 220
Radiation d'actifs	(1 028)
Solde au 31 décembre 2023	192
CUMUL DES AMORTISSEMENTS	
Solde au 1er janvier 2023	1 038
Amortissement	123
Radiation d'actifs	(1 028)
Solde au 31 décembre 2023	133
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	**59**

	Licences $
COÛT	
Solde au 1er janvier 2022	1 604
Radiation d'actifs	(384)
Solde au 31 décembre 2022	1 220
CUMUL DES AMORTISSEMENTS	
Solde au 1er janvier 2022	1 123
Amortissement	299
Radiation d'actifs	(384)
Solde au 31 décembre 2022	1 038
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	**182**

10. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

La Société a des contrats de location pour divers équipements miniers et bâtiments utilisés dans le cadre de ses activités. Les contrats de location de matériel roulant ont généralement des durées de deux à trois ans, tandis que les contrats de location pour des bâtiments ont généralement des durées de deux à dix ans.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et leur variation au cours des exercices.

	Bâtiments	Matériel roulant	Total
	$	$	$
COÛT			
Au 1er janvier 2023	3 406	71	3 477
Réévaluation d'un contrat de location	(300)	—	(300)
Au 31 décembre 2023	3 106	71	3 177
CUMUL DES AMORTISSEMENTS			
Au 1er janvier 2023	799	22	821
Amortissement	442	30	472
Au 31 décembre 2023	1 241	52	1 293
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	**1 865**	**19**	**1 884**

	Bâtiments	Matériel roulant	Total
	$	$	$
COÛT			
Au 1er janvier 2022	2 715	164	2 879
Nouveaux contrats de location	451	—	451
Fin de contrats de location	(205)	(49)	(254)
Réévaluation d'un contrat de location	445	(44)	401
Au 31 décembre 2022	3 406	71	3 477
CUMUL DES AMORTISSEMENTS			
Au 1er janvier 2022	553	72	625
Amortissement	451	43	494
Fin de contrats de location	(205)	(49)	(254)
Réévaluation d'un contrat de location	—	(44)	(44)
Au 31 décembre 2022	799	22	821
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	**2 607**	**49**	**2 656**

L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice comprend un montant de 219 $ (250 $ en 2022) porté aux dépenses de prospection et d'évaluation et un montant de 162 $ (162 $ en 2022) porté aux charges liées au projet d'usine de matériaux de batteries dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

11. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	$	$
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 919	12 825
Passifs liés aux salaires et avantages sociaux	2 751	2 524
Autres dettes	128	80
Comptes créditeurs et charges à payer	**9 798**	**15 429**

12. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2023 $	31 décembre 2022 $
Subventions à recevoir	1 182	3 957
Frais différés	87	-
Autres débiteurs	65	26
Subventions à recevoir et autres actifs courants	**1 334**	**3 983**

Subventions

En août 2019, la Société a obtenu une subvention fédérale avec Technologies du développement durable Canada (« TDDC ») pour un total de 4 250 $. TDDC a décidé en mars 2021 d'augmenter la subvention de 223 $. Cette subvention a aidé la Société à construire et à exploiter l'usine de démonstration de purification à Bécancour. Au 31 décembre 2023, le solde de subventions à recevoir dans le cadre de ce programme était de 425 $ (425 $ en 2022).

La Société a procédé à la clôture d'une autre entente de subvention en août 2022 avec TDDC pour un total de 5 750 $. Cette subvention vise à soutenir financièrement la Société lors de la construction et de l'exploitation de l'usine de démonstration d'enrobage à Saint-Michel-des-Saints. Au cours de l'exercice 2023, la Société a reçu un montant de 2 322 $. Au 31 décembre 2023, le solde de subventions à recevoir dans le cadre de ce programme était nul (862 $ en 2022).

En avril 2020, la Société a conclu une entente de subvention avec Transition énergétique Québec (« TEQ »), un programme financé par le gouvernement du Québec, afin de soutenir financièrement la construction et l'exploitation de l'usine de démonstration de purification à Bécancour. Cette subvention supplémentaire de 3 000 $ a été obtenue dans le cadre du programme Technoclimat de TEQ. Au cours de l'exercice 2023, la Société a reçu un montant de 450 $. Au 31 décembre 2023, le solde de subventions à recevoir dans le cadre de ce programme était de 300 $ (750 $ en 2022).

La Société a conclu une autre entente de subvention entrant en vigueur en janvier 2022 avec TEQ pour un total de 3 000 $. Cette subvention soutiendra financièrement la Société lors de la construction et de l'exploitation de l'usine de démonstration d'enrobage à Saint-Michel-des-Saints. Au cours de l'exercice 2023, la Société a reçu un montant de 1 950 $. Au 31 décembre 2023, le solde de subventions à recevoir dans le cadre de ce programme était nul (1 378 $ en 2022).

Le montant résiduel de subventions à recevoir de 457 $ au 31 décembre 2023 se composait de diverses autres subventions qui seront reçues et la Société a l'assurance raisonnable qu'elle continuera à se conformer aux conditions rattachées à ces subventions.

Subventions différées

Au 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé 1 255 $ de subventions différées dans les passifs courants en lien avec les programmes de TDDC et de TEQ relatifs à l'usine de démonstration d'enrobage à Saint-Michel-des-Saints.

13. OBLIGATIONS LOCATIVES

	31 décembre 2023 $	31 décembre 2022 $
Solde d'ouverture	2 817	2 323
Nouveaux passifs et modifications de contrats de location	(300)	880
Remboursement de capital	(430)	(386)
Solde de clôture	**2 087**	**2 817**
Partie courante	451	431
Partie non courante	1 636	2 386

La Société a choisi de ne pas appliquer l'exigence relative aux contrats de location de la norme IFRS 16 à ses contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins et à ses contrats de location visant des actifs sous-jacents de faible valeur. Un montant total de 393 $ a été passé en charges à l'état du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 en lien avec ces exemptions (629 $ en 2022).

14. EMPRUNTS

	31 décembre 2023 $	31 décembre 2022 $
Solde d'ouverture	1 988	2 129
Remboursements	(282)	(208)
Intérêts	52	67
Solde de clôture	**1 758**	**1 988**
Partie courante	480	225
Partie non courante	1 278	1 763

Le 29 janvier 2021, la Société a financé l'achat d'un terrain situé à Bécancour, au Québec, au moyen d'une entente de financement avec le vendeur, pour un total de 1 137 $. La partie financée porte intérêt au taux de 8 % par année et sera remboursée d'ici décembre 2025. La Société peut régler le solde du capital, en tout ou en partie, à tout moment sans pénalité.

En mars 2021, la Société a reçu 1 350 $ dans le cadre d'un accord de contribution remboursable avec Développement économique Canada pour les régions du Québec. Cet accord de contribution ne porte aucun intérêt et est remboursable en 60 versements mensuels égaux à compter d'octobre 2023. Le prêt a été évalué à la valeur actualisée de tous les paiements futurs selon un taux d'intérêt de 5,50 %, résultant en un prêt évalué à 1 025 $. La différence entre l'apport reçu du prêt et sa valeur actualisée a été comptabilisée à titre de subvention totalisant 325 $. De plus, en décembre 2021, la Société a reçu le montant résiduel de 150 $, lequel a été évalué à la valeur actualisée selon le même taux d'intérêt, résultant en un prêt évalué à 119 $. La différence entre l'apport reçu du prêt et sa valeur actualisée a été comptabilisée à titre de subvention totalisant 31 $.

15. BILLETS CONVERTIBLES

Billets convertibles de 50 M$ US avec Mitsui, Pallinghurst et Investissement Québec

	Hôte (coût amorti)	Dérivé (JVBRN)	Montant reporté	Total
	$	$	$	$
Émission [1]	**48 703**	**20 453**	**(2 773)**	**66 383**
Charge de désactualisation	732	—	—	732
Ajustement de la juste valeur	—	(11 199)	—	(11 199)
Amortissement	—	—	140	140
Conversion des monnaies	382	127	(21)	488
Solde au 31 décembre 2022	**49 817**	**9 381**	**(2 654)**	**56 544**
Charge de désactualisation	5 082	—	—	5 082
Ajustement de la juste valeur	—	(8 049)	—	(8 049)
Amortissement [2]	—	—	1 453	1 453
Conversion des monnaies	(1 275)	(163)	32	(1 406)
Solde au 31 décembre 2023	**53 624**	**1 169**	**(1 169)**	**53 624**

[1] Des frais de transaction de 821 $ (608 $ US) ont été alloués à l'instrument hôte et déduits du produit net alloué à cette composante.

[2] L'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprend un montant additionnel de 809 $ pour éviter que le montant net du passif dérivé et du montant reporté corresponde à un montant négatif.

Le 8 novembre 2022, la Société a complété un placement privé de billets convertibles non garantis (les « billets ») pour un produit brut totalisant 67,2 M$ (50 M$ US). Les billets sont libellés en dollars américains, ont une durée de 36 mois et sont assortis d'un coupon de paiement d'intérêt trimestriel du plus élevé entre le taux SOFR à terme de 3 mois du CME majoré de 4 % et 6 %.

Subséquemment et effectif au 1er janvier 2023, les billets ont été modifiés en :

- Retirant les dispositions portant sur la capitalisation des intérêts, de telle sorte que les intérêts courus seront réputés comme ayant été intégralement payés en actions chaque trimestre suivant l'approbation de la Bourse; et
- Augmentant le taux d'intérêt au plus élevé entre (a) le taux SOFR à terme de 3 mois du CME majoré de 5 % et (b) 7 %.

Les billets comprennent les principales options de conversion et de règlement suivantes offertes aux porteurs et à la Société :

- **Option de conversion générale :** Le détenteur d'un billet, à tout moment avant l'échéance, peut convertir le montant de capital impayé en unités au prix de 5 $ US l'unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action. Le bon de souscription d'action peut être utilisé pour souscrire une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 5,70 $ US par action pour une période de 24 mois suivant la date de conversion du billet.
- **Option de rachat :** La Société dispose, à sa seule discrétion, de l'option de rembourser les billets au prix de rachat (tel que défini dans l'entente de souscription) au plus tôt entre (i) le 31 décembre 2023; ou (ii) la date d'une décision finale d'investissement (DFI) telle que définie dans l'entente de souscription. Selon les circonstances, le prix de rachat est affecté par le temps qui reste avant l'échéance et les intérêts courus payés jusqu'alors aux investisseurs.
- **Option de remboursement des intérêts :** Chaque trimestre, la Société a l'option de payer les intérêts exigibles (i) en espèces; ou (ii) en actions ordinaires, sous réserve de l'approbation de la TSXV, en livrant des certificats d'actions aux détenteurs à l'échéance, à la conversion ou au rachat à un équivalent en dollars américains du cours de l'action de la Société tel que défini dans les règles de la TSXV, déterminé à la fin du trimestre au cours duquel ces intérêts deviennent payables.
- Les billets comprennent aussi des mécanismes de rachat au gré des détenteurs en cas d'un changement de contrôle ou d'un événement de défaut.

Les billets correspondent à un instrument financier hybride comportant de multiples dérivés incorporés nécessitant une séparation. La partie de la dette hôte (l'« hôte ») de l'instrument est classée au coût amorti, tandis que les options de conversion et de rachat anticipé (les « dérivés incorporés ») sont globalement classées à la JVBRN.

La juste valeur des billets à l'émission a été estimée à 77,7 M$ (57,8 M$ US) et a été déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation nécessitant l'utilisation de données significatives non observables. La Société a noté une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur de 10,5 M$ (7,8 M$ US). Cette différence a été allouée au prorata à l'hôte et aux dérivés incorporés en fonction de leur juste valeur estimée relative. La portion allouée à l'hôte a été incorporée dans sa valeur comptable initiale. La Société est d'avis que la valeur temps est un facteur important de l'estimation de la juste valeur des dérivés incorporés. Par conséquent, le montant reporté non comptabilisé qui lui est attribué est comptabilisé selon la méthode

linéaire à l'état du résultat net et du résultat global sur la durée de vie estimée de l'option de conversion et des bons de souscription sous-jacents combinés.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le coupon d'intérêt a totalisé un montant global de 6 863 $ (5 084 $ US) (829 $ (612 $ US) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022), et la Société a choisi de payer le coupon d'intérêt avec 1 634 827 actions ordinaires qui seront émises à l'échéance ou à la conversion des billets. Les actions ordinaires devant être émises sont comptabilisées comme autres réserves aux états consolidés des variations des capitaux propres.

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité aux données qui ont un impact sur la réévaluation à la juste valeur du passif dérivé.

	31 décembre 2022	Variation raisonnable possible	Sensibilité [1] $ US (passif dérivé)	31 décembre 2023	Variation raisonnable possible	Sensibilité [1] $ US (passif dérivé)
Données observables						
Cours de l'action	3,82 $ US	+/- 10 %	+3,6 M/-1,9 M	2,61 $ US	+/- 10 %	+0,4 M/-0,3 M
Taux de change	1,35	+/- 5 %	+/- 0.5 M	1,32	+/-5 %	+/-0,1 M
Données non observables						
Volatilité prévue	50 %	+/- 10 % (absolu)	+3,2 M/-1,7 M	48 %	+/- 10 %	+0,1/-0,3 M
Différentiel de crédit	9 %	+/- 1 % (absolu)	+/- 0,3 M	5 %	+/-5 %	+/-0,03 M

[1] Toutes les autres variables étant constantes.

16. OBLIGATION DE DÉMANTÈLEMENT

	31 décembre 2023 $	31 décembre 2022 $
Solde d'ouverture	952	1 009
Nouvelles obligations	-	46
Variation de l'estimation	18	(120)
Charge de désactualisation	17	17
Solde de clôture	**987**	**952**

La Société a déterminé la juste valeur de ses obligations de remise en état en utilisant un taux d'actualisation de 4,93 % (5,26 % en 2022), en supposant que les travaux de remise en état seraient effectués dans 28 ans. Les obligations sont désactualisées à leur valeur future jusqu'au moment où elles seront exigibles. L'obligation de remise en état estimée augmentera au fil de l'avancement de la construction de la mine Matawinie.

17. CAPITAUX PROPRES

17.1 CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires participantes et avec droit de vote, sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires émises sont entièrement payées.

	31 décembre 2023	Pour les exercices clos les 31 décembre 2022
Actions émises à l'ouverture de la période	55 873 898	55 118 316
Actions émises dans le cadre d'un financement	4 850 000	502 082
Options exercées	180 000	253 500
Actions émises à la clôture de la période	**60 903 898**	**55 873 898**

Du 21 janvier 2022 au 31 décembre 2022, la Société a émis 502 082 actions ordinaires à un prix moyen de 7,94 $ pour un produit brut total de 3 987 $, des commissions de 100 $ et un produit net total de 3 887 $, dans le cadre du placement au cours du marché (le « placement ACM ») en vigueur à ce moment-là. Le placement ACM n'a pas été réactivé depuis le premier trimestre de 2023 et aucun titre n'a été émis en 2023.

Le 17 avril 2023, la Société a conclu un placement public par voie de prise ferme visant 4 850 000 actions ordinaires au prix de 4,55 $ US par action pour un produit brut de 29,6 M$ (22 M$ US). Le placement a été effectué par voie de prise ferme et la Société a engagé des honoraires de preneurs fermes équivalant à 6 % du produit brut.

17.2 PERTE PAR ACTION

La perte de base et diluée par action est calculée en fonction de la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, incluant les actions devant être émises en paiement des intérêts sur les billets convertibles.

Le calcul de la perte diluée par action tient compte de l'effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2023[ii]	31 décembre 2022
Perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société	55 983	47 714
Gain lié à la variation de la juste valeur des dérivés incorporés[i], déduction faite des charges d'intérêts associées à la dette hôte	—	(3 850)
Perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société utilisée pour calculer la perte diluée par action	55 983	51 564
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	60 089 151	55 600 636
Effet dilutif des billets convertibles de 2022	—	1 452 055
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	60 089 151	57 052 691
Perte de base par action	**0,93**	**0,86**
Perte diluée par action	**0,93**	**0,90**

[i] Exclut la portion de la variation de la juste valeur des dérivés incorporés attribuable aux bons de souscription sous-jacents.

[ii] Il n'y avait pas d'impact dilutif en 2023, par conséquent, aucun ajustement n'a été apporté.

Les autres instruments potentiellement dilutifs, nommément les options et les bons de souscription sous-jacents aux billets convertibles, sont anti-dilutifs pour toutes les périodes présentées.

17.3 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le conseil d'administration détermine le prix par action ordinaire et le nombre d'actions ordinaires qui peut être attribué à chaque administrateur, dirigeant, employé et consultant, ainsi que toutes les autres modalités de l'option, sous réserve des règles de la TSXV. D'après la politique du régime, le nombre total d'options pouvant être attribuées est plafonné à 10 % du nombre total d'actions en circulation de la Société.

Tous les paiements fondés sur des actions seront réglés en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation légale ou contractuelle de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Le tableau qui suit présente de l'information sur les options sur actions de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré $	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré $
Solde d'ouverture	3 911 804	7,42	2 352 249	7,07
Attribuées	2 088 548	5,51	2 219 304	8,13
Exercées	(180 000)	3,20	(253 500)	2,90
Expirées	(337 000)	6,52	(385 000)	12,21
Perdues par renonciation	(87 000)	5,39	(21 249)	9,47
Annulées	(487 804)	8,20	—	—
Solde de clôture	**4 908 548**	**6,79**	**3 911 804**	**7,42**
Options pouvant être exercées	2 824 000	7,64	2 872 500	7,22

En 2023, le prix moyen pondéré des actions au moment de l'exercice était de 4,52 $ (7,91 $ en 2022).

Le 17 février 2023, la TSXV a approuvé l'annulation de 487 804 options (les options initiales) antérieurement émises à des consultants, lesquelles ont été remplacées par l'octroi de 453 048 nouvelles options (les options de remplacement). Les options ont été émises à titre de contrepartie pour obtenir le financement de projet pour la mine Matawinie et l'usine de matériaux de batteries. Les options initiales avaient un prix d'exercice de 8,20 $ et devaient être acquises à la clôture du financement de projet sous réserve d'une date d'expiration au 28 mars 2023. Les options de remplacement ont un prix d'exercice de 8,20 $, seront acquises à la clôture du financement de projet (au plus tard le 28 mars 2025) et expireront deux ans après l'acquisition des options (au plus tard le 28 mars 2027). La juste valeur différentielle de cette modification s'élève à 1 036 $; elle a été évaluée selon le modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes, d'après les hypothèses ci-dessous et sera comptabilisée en charge au cours de la période entre la date de modification et la fin de la période d'acquisition prolongée.

- Prix de l'action : 8,20 $
- Volatilité prévue : 93 %
- Taux sans risque : 3,79 %
- Dividendes prévus : aucun

La charge représentant la juste valeur des options initiales octroyées continuera d'être comptabilisée comme si les modalités n'avaient pas été modifiées.

Les options sur actions attribuées par la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 sont présentées plus en détail ci-dessous :

	31 décembre 2023	Pour les exercices clos les 31 décembre 2022
Administrateurs	212 500	247 500
Dirigeants	600 000	525 000
Employés	800 000	682 000
Consultants	476 048	764 804
Total des options sur actions attribuées	**2 088 548**	**2 219 304**

Hormis les options de remplacement décrites ci-dessus, la période d'acquisition des options attribuées en 2023 comporte deux tranches annuelles. Chaque option permet à son porteur de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix moyen de 5,51 $ (8,13 $ en 2022) par action ordinaire, pour une période de 4,49 ans (4,11 ans en 2022). Les charges totales découlant des transactions fondées sur des actions comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 3 569 $ (9 628 $ en 2022) dont 507 $ (922 $ en 2022) ont été capitalisés en immobilisations corporelles.

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées a été estimée selon le modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes, d'après les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2023	2022
Prix de l'action à la date d'attribution	5,51 $	8,13 $
Durée de vie attendue	4,49 ans	4,11 ans
Taux d'intérêt sans risque	3,11 %	2,33 %
Volatilité prévue	74,03 %	81,49 %
Dividendes prévus	Néant	Néant
Juste valeur par option	3,22 $	4,79 $

La volatilité annualisée prévue a été déterminée au moyen des données historiques de la Société. La juste valeur des options sur actions est amortie sur la période d'acquisition des droits, en tenant compte des renonciations prévues. Le prix d'exercice des options sur actions émises correspond au cours de clôture des actions ordinaires le dernier jour de séance précédant leur attribution.

Date d'expiration	Nombre total	Nombre total exerçable	Au 31 décembre 2023 Prix d'exercice moyen pondéré $
2024	397 500	397 500	4,65
2025	737 500	737 500	3,21
2026	913 048	460 000	12,27
2027	1 289 000	1 229 000	8,08
2028	1 571 500	—	4,76
Solde de clôture	**4 908 548**	**2 824 000**	**6,79**

18. DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	$	$
Salaires et avantages sociaux	3 087	3 274
Rémunération fondée sur des actions	511	898
Ingénierie	—	162
Honoraires de consultation	1 636	554
Matériaux, matières consommables et approvisionnement	630	824
Entretien et sous-traitance	782	1 252
Géologie et forage	19	31
Services publics	360	420
Dotation aux amortissements	265	283
Autres	253	95
Projet minier Uatnan	100	309
Subventions	(119)	(37)
Crédits d'impôt	1 932	(638)
Dépenses de prospection et d'évaluation	**9 456**	**7 427**

Les dépenses de prospection et d'évaluation se rapportent à la mine Matawinie à Saint-Michel-des-Saints, à l'exception des frais pour l'évaluation économique préliminaire du projet minier Uatnan, en lien avec la transaction avec Mason (voir la note 7).

19. CHARGES LIÉES AU PROJET D'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	$	$
Salaires et avantages sociaux	4 608	2 698
Rémunération fondée sur des actions	326	534
Ingénierie	7 638	8 895
Honoraires de consultation	964	914
Matériaux, matières consommables et approvisionnement	2 101	920
Entretien et sous-traitance	2 410	1 180
Services publics	515	553
Dotation aux amortissements	7 635	4 028
Autres	202	146
Subventions	(995)	(506)
Crédits d'impôt	(2 460)	(272)
Charges liées au projet d'usine de matériaux de batteries	**22 944**	**19 090**

Les charges liées au projet d'usine de matériaux de batteries se rapportent principalement aux usines de démonstration de micronisation et de sphéronisation, de purification et d'enrobage, ainsi qu'aux coûts d'études préliminaires engagés en amont du développement de la phase 2 de l'usine de matériaux de batterie commerciale à Bécancour.

20. FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	$	$
Salaires et avantages sociaux	6 993	7 083
Rémunération fondée sur des actions	2 224	7 274
Honoraires professionnels	2 814	1 435
Honoraires de consultation	2 175	2 618
Déplacements, représentation et congrès	964	668
Frais de bureau et d'administration	6 848	8 862
Bourses de valeurs, autorités et communications	442	462
Dotation aux amortissements	248	246
Perte à la cession d'actifs	5	-
Autres frais financiers	21	26
Subventions	(30)	-
Frais généraux et frais d'administration	**22 704**	**28 674**

21. COÛTS (PRODUITS) FINANCIERS NETS

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	$	$
Perte (gain) de change	(1 229)	453
Produits d'intérêts	(2 698)	(701)
Charge d'intérêt sur les obligations locatives	18	19
Variation de la juste valeur – Actions cotées en bourse	(275)	1 700
Variation de la juste valeur – Dérivés incorporés et amortissement du montant reporté	(6 596)	(11 059)
Désactualisation des emprunts et des billets	4 326	816
Intérêts sur les emprunts et les billets	6 933	895
Coûts (produits) financiers nets	**479**	**(7 877)**

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt attribuable au résultat ne correspond pas au montant résultant de l'application du taux d'imposition combiné fédéral-provincial prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2022) à la perte avant impôt pour les raisons suivantes :

	31 décembre 2023 $	31 décembre 2022 $
Perte avant impôt	(55 583)	(47 314)
Recouvrement d'impôt calculé au taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,50 %	26,50 %
Charge d'impôt au taux combiné prévu par la loi	(14 729)	(12 538)
Augmentation (diminution) de l'impôt découlant des éléments suivants :		
Différence temporaire non comptabilisée	13 988	10 018
Paiements fondés sur des actions	811	2 307
Dépenses non déductibles	(339)	325
Redevances minières	400	400
Droits miniers non imposables	258	(108)
Autres	12	(4)
Impôt sur le résultat	**400**	**400**
Composition de l'impôt différé à l'état du résultat net :		
Impôt exigible	400	400
Impôt sur le résultat	**400**	**400**

Au 31 décembre 2023, les différences temporaires à l'égard desquelles la Société avait comptabilisé des actifs et des passifs d'impôt différé étaient les suivantes :

	Solde d'ouverture	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Solde de clôture
Immobilisations corporelles et incorporelles	—	(9 711)	—	—	(9 711)
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	(1 884)	—	—	(1 884)
Gain de change non réalisé sur les billets convertibles	—	(1 075)	—	—	(1 075)
Billets convertibles	(9 693)	5 373	—	—	(4 320)
Dépenses de prospection et d'évaluation	9 693	7 297	—	—	16 990

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les différences temporaires et les pertes fiscales inutilisées à l'égard desquelles la Société n'avait pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé étaient les suivantes :

	December 31, 2023 $	December 31, 2022 $
FÉDÉRAL		
Dépenses de prospection et d'évaluation	61 343	44 572
Immobilisations corporelles	—	3 080
Placements en titres de capitaux propres	2 071	2 346
Obligation de démantèlement	987	952
Frais d'émission d'actions	5 380	5 102
Frais de recherche et développement	23 258	19 412
Pertes autres qu'en capital	105 528	69 792
Perte de change non réalisée sur les billets convertibles	—	519
Obligations locatives	2 087	—
Autres	6	273
	200 160	146 048
PROVINCIAL		
Dépenses de prospection et d'évaluation	58 187	41 796
Immobilisations corporelles	—	3 080
Placements en titres de capitaux propres	2 071	2 346
Obligation de démantèlement	987	952
Frais d'émission d'actions	5 380	5 102
Frais de recherche et développement	30 077	25 158
Pertes autres qu'en capital	103 506	68 341
Perte de change non réalisée sur les billets convertibles	—	519
Obligations locatives	2 087	—
Autres	6	273
	202 301	147 567

La capacité à réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment de la rentabilité future des activités. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre la réalisation de ces actifs.

Au 31 décembre 2023, le cumul des pertes autres qu'en capital que la Société pouvait, aux fins de l'impôt, utiliser en réduction des bénéfices imposables des exercices futurs s'établissait comme suit :

Année de la perte	Année d'expiration	Fédéral	Provincial
2023	2043	34 485	34 485
2022	2042	24 043	23 392
2021	2041	19 469	18 562
2020	2040	10 836	10 546
2019	2039	5 381	5 457
2018	2038	4 137	4 044
2017	2037	2 526	2 578
2016	2036	1 544	1 399
2015	2035	873	844
2014	2034	662	644
2013	2033	747	738
2012	2032	765	757
2011	2031	61	59

La Société a des reports de crédits d'impôt à l'investissement de 4 725 $ (3 698 $ en 2022) qui expireront entre 2036 et 2042 et qui sont disponibles pour réduire les impôts à payer pour les exercices à venir.

23. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

		Pour les exercices clos les	
		31 décembre 2023	31 décembre 2022
		$	$
Subventions à recevoir et autres actifs courants	12	(147)	401
Subventions différées	12	170	20
Crédits d'impôt minier		(528)	(353)
Taxes de vente à recevoir		911	30
Charges payées d'avance		1 064	(370)
Comptes créditeurs et charges à payer	11	608	(2 796)
Total de la variation nette du fonds de roulement		**2 078**	**(3 068)**
Recouvrement d'impôt sur le résultat		—	558
Intérêts payés		70	69
Activités d'investissement et de financement hors caisse			
Immobilisations corporelles incluses dans les comptes créditeurs et charges à payer		1 806	7 447
Frais différés inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer		87	—
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer		—	8

24. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La Société considère ses administrateurs et dirigeants comme des membres du personnel de gestion clé. Les transactions avec les membres du personnel de gestion clé se présentent comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	$	$
Rémunération des membres du personnel de gestion clé		
Charge au titre des avantages du personnel	2 212	2 641
Paiements fondés sur des actions	1 377	3 722
Honoraires du conseil d'administration	880	829

En plus des transactions avec Pallinghurst et Investissement Québec présentées précédemment dans les états financiers consolidés et conformément à IAS 24, *Informations relatives aux parties liées*, les membres du personnel de gestion clé ont, directement ou indirectement, le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société, y compris les administrateurs (faisant partie ou non de la haute direction) de la Société.

En novembre 2022, la Société a conclu un placement privé de billets convertibles non garantis pour un produit brut totalisant 50 M$ US avec Mitsui, Pallinghurst et Investissement Québec. Du montant total de 50 M$ US, Pallinghurst et Investissement Québec ont chacun souscrit à hauteur de 12,5 M$ US. Les billets sont assortis d'un coupon de paiement d'intérêt trimestriel, voir la note 15 – Billets convertibles.

Indemnités de départ

La Société a des engagements en vertu de certains contrats de gestion conclus avec des dirigeants clés. Les engagements minimaux en vertu de ces contrats s'élèvent à environ 2 428 $ (2 150 $ en 2022). Ces contrats exigent des paiements minimaux supplémentaires d'environ 4 927 $ (4 379 $ en 2022) à la survenance de certains événements, comme un changement de contrôle. Comme aucun événement déclencheur n'a eu lieu, les paiements conditionnels n'ont pas été reflétés dans les présents états financiers consolidés.

25. INFORMATION À FOURNIR SUR LA GESTION DU CAPITAL

La Société surveille le capital en fonction de la valeur comptable des capitaux propres, des emprunts, des contrats de location et des billets convertibles, qui totalisait 111 899 $ au 31 décembre 2023 (133 673 $ en 2022).

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité à poursuivre ses activités et son programme d'acquisition, de prospection, d'évaluation et de mise en valeur de biens miniers et du projet d'usine de matériaux de batteries. Elle gère sa structure du capital et l'ajuste en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

La Société n'est soumise à aucune restriction externe en matière de capital. Les variations du capital sont présentées dans les états consolidés des variations des capitaux propres et aux notes 13, 14 et 15.

Les biens dans lesquels la Société détient actuellement un intérêt sont au stade de la mise en valeur; à ce titre, la Société dépend de financements externes pour ses activités. Pour procéder à la mise en valeur prévue et s'acquitter des frais d'administration, la Société doit puiser dans son fonds de roulement et mobiliser des capitaux supplémentaires lorsque nécessaire.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés en catégories qui déterminent leur base d'évaluation et, pour les éléments évalués à la juste valeur, si les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. Ces catégories sont : les actifs financiers et les passifs financiers à la JVBRN, les actifs financiers au coût amorti et les passifs financiers au coût amorti. Les tableaux ci-dessous présentent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs dans chacune de ces catégories.

				Au 31 décembre 2023
		Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total
		$	$	$
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	—	36 332	36 332
Autres recevables (excluant les subventions)		—	65	65
Placements – Actions cotées en bourse	7	1 075	—	1 075
Total des actifs financiers		**1 075**	**36 397**	**37 472**
PASSIFS FINANCIERS				
Comptes créditeurs et charges à payer	11	—	9 798	9 798
Emprunts	14	—	1 758	1 758
Billets convertibles	15	—	53 624	53 624
Total des passifs financiers		**—**	**65 180**	**65 180**

				Au 31 décembre 2022
		Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total
		$	$	$
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	—	59 924	59 924
Autres recevables (excluant les subventions)		—	27	27
Placements – Actions cotées en bourse	7	800	—	800
Total des actifs financiers		**800**	**59 951**	**60 751**
PASSIFS FINANCIERS				
Comptes créditeurs et charges à payer	11	—	15 429	15 429
Emprunts	14	—	1 988	1 988
Billets convertibles	15	6 727	49 817	56 544
Total des passifs financiers		**6 727**	**67 234**	**73 961**

RISQUES FINANCIERS

Juste valeur

Les actifs financiers et les passifs financiers courants, soit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, autres recevables et les comptes créditeurs et charges à payer, sont évalués à la valeur comptable, qui se veut une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de leur échéance relativement courte. Les emprunts et la dette hôte convertible sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, à l'exception de la dette hôte convertible pour laquelle la juste valeur est estimée à 66 227 $ (50 073 $ US) au 31 décembre 2023 (59 296 $ (43 778 $ US) au 31 décembre 2022) (niveau 3).

Hiérarchie de la juste valeur

Après la comptabilisation initiale, la Société a recours à une hiérarchie de la juste valeur pour classer les données utilisées pour évaluer les instruments financiers à la juste valeur et les regrouper dans les niveaux suivants en fonction du degré auquel la juste valeur est observable (voir la note 3.12).

				Au 31 décembre 2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la JVBRN				
Placements non courants (placement en capitaux propres dans des entités cotées en bourse)	1 075	—	—	1 075
Passifs financiers à la JVBRN				
Billets convertibles – Dérivés incorporés (note 15)	—	—	—	—

				Au 31 décembre 2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la JVBRN				
Placements non courants (placement en capitaux propres dans des entités cotées en bourse)	800	—	—	800
Passifs financiers à la JVBRN				
Billets convertibles – Dérivés incorporés (note 15)	—	—	6 727	6 727

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (aucun en 2022).

Instruments financiers évalués à la JVBRN

Placements – Actions cotées en bourse

Les instruments de capitaux propres cotés en bourse sont classés de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur. Leur juste valeur est évaluée de façon récurrente et est estimée en utilisant le cours de clôture observé sur le marché boursier pertinent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dont elle s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Société gère son risque de liquidité en utilisant des budgets qui lui permettent de déterminer les montants requis pour financer ses programmes de prospection, d'évaluation et de mise en valeur. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société peuvent souffrir d'un accès restreint aux marchés financiers ou à d'autres formes de financement, par suite d'un repli généralisé des marchés boursiers ou de difficultés propres à la Société. Par le passé, les flux de trésorerie de la Société provenaient essentiellement de ses activités de financement.

La direction estime que sans l'obtention de financement supplémentaire, la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour poursuivre ses dépenses prévues au cours des douze prochains mois. De telles circonstances indiquent la présence d'incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre son exploitation et, par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquant aux entités en situation de continuité d'exploitation (voir la note 1).

Au 31 décembre 2023, tous les passifs courants de la Société, d'un montant total de 11 984 $ (16 105 $ en 2022), avaient des échéances contractuelles de moins d'un an et étaient soumis aux conditions normales du marché. La Société réévalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la préservation et la sécurité du capital et le maintien de la liquidité.

					Au 31 décembre 2023
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	0 à 12 mois	12 à 24 mois	Plus de 24 mois
Comptes créditeurs et charges à payer	9 798	9 798	9 798	—	—
Obligations locatives	2 087	2 416	545	529	1 342
Emprunts	1 758	1 979	577	577	825
Billets convertibles – Hôte[i]	53 624	66 129	—	66 129	—

[i] Les billets convertibles sont convertis au cours de change au comptant au 31 décembre 2023

La Société est partie à une entente de location variable indexée en fonction de l'indice des prix à la consommation, le 31 mars de chaque année.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison du défaut d'une autre partie de respecter les modalités du contrat. Le risque de crédit de la Société est principalement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux débiteurs. Les débiteurs sont constitués principalement du remboursement de la taxe sur les produits et services à recevoir des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que des crédits d'impôt à recevoir du gouvernement du Québec. La Société atténue le risque de crédit en conservant de la trésorerie dans des banques à charte canadiennes et des dépôts garantis auprès de coopératives de crédit.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que le rendement financier de la Société puisse être affecté par les fluctuations des taux de change entre les devises. Certaines des dépenses de la Société sont libellées en dollars américains et la Société détient des soldes de trésorerie en dollars américains. Par ailleurs, les billets convertibles sont libellés en dollars américains. Ainsi, la Société est exposée aux gains et aux pertes de change découlant de la réévaluation des monnaies.

Présentement, la Société n'a pas de contrat de couverture en place et est donc exposée aux fluctuations des taux de change. Une remontée du dollar américain aurait un impact négatif sur le résultat net et les flux de trésorerie de la Société, tandis qu'un dollar canadien plus vigoureux aurait pour effet d'augmenter son résultat net et ses flux de trésorerie.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les soldes de trésorerie en dollars américains détenus par la Société étaient les suivants :

	Au 31 décembre 2023 $	Au 31 décembre 2022 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollars américains	5 003	10 928
Comptes créditeurs en dollars américains	(765)	(407)
Billets convertibles – Hôte en dollars américains	(40 545)	(36 780)
Exposition nette en dollars américains	**(36 307)**	**(26 259)**
Équivalent en dollars canadiens	**(48 018)**	**(36 307)**
Augmentation de la perte nette advenant une appréciation de 5 % du dollar américain	(2 401)	(1 778)
Diminution de la perte nette advenant une dépréciation de 5 % du dollar américain	2 401	1 778

Veuillez consulter la note 15 pour les dérivés incorporés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctue en raison de changements aux taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt principalement sur ses billets convertibles qui portent intérêt à des taux variables et ne prend aucune mesure particulière pour se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt. À l'exception des billets convertibles, les actifs financiers et les passifs financiers de la Société ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt, en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils ne portent pas intérêt.

Les billets convertibles sont assortis d'un coupon de paiement d'intérêt trimestriel du plus élevé entre le taux SOFR à terme de trois mois du CME majoré de 5 % et 7 %. Selon le solde des billets convertibles au 31 décembre 2023, l'impact sur les coûts financiers nets sur un horizon de douze mois d'une variation de 1 % des taux d'intérêt s'élèverait à environ 681 $ (515 $ US) (695 $ (513 $ US) en 2022). Voir la note 15 pour le risque de taux d'intérêt associé aux dérivés incorporés.

27. INFORMATION SECTORIELLE SUPPLÉMENTAIRE

				31 décembre 2023
	Projet de la mine Matawinie	Projet d'usine de matériaux de batteries	Siège social	Total
Total des immobilisations corporelles	46 188	17 173	3 258	66 619
Total des passifs	4 942	7 571	56 996	69 509

				31 décembre 2022
	Projet de la mine Matawinie	Projet d'usine de matériaux de batteries	Siège social	Total
Total des immobilisations corporelles	39 597	21 289	3 249	64 135
Total des passifs	8 022	3 808	65 920	77 750

28. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements. Au 31 décembre 2023, la Société avait émis 2 944 $ en bons de commande pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, ainsi que 3 102 $ dans le cadre de ses activités.

Redevance

La Société a octroyé une redevance de fonderie nette de 3 % sur le bien Matawinie à Pallinghurst pour un prix d'achat global de 4 306 $. La redevance est soumise à un droit de rachat de 1 % en faveur de la Société pour un prix de rachat de 1 306 $ plus un montant égal aux intérêts cumulés au taux de 9 % par année à compter de la date de clôture de la convention de redevance, soit le 28 août 2020, jusqu'à la date de rachat convenue. La convention d'origine a été modifiée le 18 août 2023 afin de prolonger la durée de l'option de rachat d'un an, portant la date d'expiration de l'option au 28 août 2024.

Bien Matawinie

Une grande partie du bien est assujettie à une redevance de fonderie nette de 0,2 % détenu par Pallinghurst, laquelle peut être rachetée par la Société pour 200 $.

Collaboration et partage des bénéfices

Le 23 janvier 2020, la Société a signé une entente de partage des bénéfices avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints en lien avec le bien Matawinie. Avec cette nouvelle entente et tout au long de la durée d'exploitation commerciale de la mine, la Société versera à la municipalité jusqu'à 2 % de ses flux de trésorerie positifs futurs nets, après impôt, sous réserve d'un paiement minimum de 400 $ annuellement.

29. DONNÉES COMPARATIVES

La Société a ajouté une nouvelle catégorie de charges, soit « Services publics » à la note 8 « Charges liées au projet d'usine de matériaux de batteries ». Par conséquent, les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant. Le reclassement n'a aucun impact sur la perte nette.

30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 31 janvier 2024, la Société a conclu l'acquisition de la propriété du Lac Guéret avec Mason dans le cadre d'une acquisition d'actifs consistant essentiellement de 74 claims désignés sur carte. La contrepartie de l'acquisition d'actifs était de 6 208 210 actions ordinaires de la Société au prix de 3 $ par action, ce qui représente un montant global totalisant 18,6 M$. Un paiement ultérieur de 5 M$ sera effectué à Mason au début de la production commerciale du projet minier Uatnan envisagé.

En février 2024, NMG a conclu des accords d'achat pluriannuels pour ses projets pleinement intégrés de la phase 2 prévus avec Panasonic Energy et GM. Le 28 février 2024, la Société a clôturé un placement privé pour un produit brut totalisant 67,9 M$ (50 M$ US) avec GM et Panasonic. Chaque partie a souscrit 12 500 000 actions ordinaires et 12 500 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 2,38 $ US.

Le 14 février 2024, la Société a sécurisé un placement privé visant 18 750 000 actions ordinaires et 18 750 000 bons de souscription avec Mitsui et Pallinghurst pour renoncer et annuler les billets convertibles datés du 8 novembre 2022 (présentés à la note 15 des états financiers consolidés), pour une valeur totale de 50,6 M$ (37,5 M$ US) en vertu de conventions de souscription conclues. La Société prévoit clôturer son placement privé suivant l'obtention des approbations règlementaires requises et la satisfaction des exigences du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières.